

## **Séance du comité administratif du 7 octobre 2025**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 7 octobre 2025, à 11 h à la salle du conseil du centre administratif de la MRC de L'Érable situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville.

Sont présents :

M. Gilles Fortier, préfet, maire de la ville de Princeville;  
M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;  
M. Jean-François Labbé, maire de la ville de Plessisville;  
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville;  
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste;  
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général;  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint;  
M<sup>me</sup> Vanessa Richer, greffière.

---

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 2 septembre 2025 – Procès-verbal – Approbation
5. Administration et développement du territoire
  - 5.1 Rémunération des élus – Indexation – Autorisation
  - 5.2 Tarification des services de la MRC – Indexation annuelle – Approbation
  - 5.3 Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec – Représentant de la MRC au conseil d'administration – Désignation
  - 5.4 Entente sectorielle de développement bioalimentaire – Budget des formations « Semer l'avenir : Mieux planifier pour mieux récolter » – Approbation
  - 5.5 Logiciel de rédaction de documents d'appel d'offres – Renouvellement – Offre de service – Autorisation
  - 5.6 Contrat d'entretien et soutien des applications Azimut – Renouvellement – Autorisation
6. Ressources humaines
  - 6.1 Classes salariales 2026 – Adoption
  - 6.2 Mise en œuvre des classes salariales 2026 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) – Autorisation
  - 6.3 Mise en œuvre des classes salariales 2026 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 2 du budget) – Autorisation
  - 6.4 Politique des conditions de travail des employés du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) 2026-2030 – Adoption
  - 6.5 Nominations – Chefs de peloton
  - 6.6 Ouverture de poste – Agent de communication – Autorisation
  - 6.7 Démissions – Dépôt
7. Aménagement du territoire
  - 7.1 Entente sectorielle de développement pour l'optimisation de la capacité d'accueil au Centre-du-Québec 2023-2027 – Offre d'une ressource de la Table des MRC – Approbation
8. Finances
  - 8.1 Prévisions des dépenses – Approbation
  - 8.2 Ratifications des dépenses – Approbation
9. Correspondances – Documents déposés
  - 9.1 Gaudreau Environnement – Remerciements
  - 9.2 Demande d'appui – Consultation sur le projet « Maisons Canada »

- 9.3 Demande d'appui – Traitement des demandes d'accès à l'information
- 9.4 Demande d'appui – Opposition au projet de loi 106 nuisant au recrutement et à la rétention des médecins de famille
- 10. Divers
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance.

### **1. Ouverture de la séance**

---

Le préfet, M. Gilles Fortier, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### **2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour**

---

CA-2025-10-150 Sur proposition de M. Gervais Pellerin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. Ordre du jour – Adoption**

---

CA-2025-10-151 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François Labbé, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant cependant les points suivants :

- 10.1 Régularisation du contrat de travail du conseiller aux entreprises (volet transformation numérique - commerces et services) – Autorisation
- 10.2 Régularisation du contrat de travail de la conseillère aux entreprises (volet main-d'œuvre et relève) – Autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Séance ordinaire du 2 septembre 2025 – Procès-verbal – Approbation**

---

CA-2025-10-152 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 2 septembre 2025;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. Administration et développement du territoire**

---

#### **5.1 Rémunération des élus – Indexation – Autorisation**

---

CA-2025-10-153 ATTENDU le Règlement numéro 360 relatif au traitement des élus de la MRC de L'Érable, adopté le 10 avril 2019;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 8 dudit règlement, la rémunération payable aux membres du conseil de la MRC doit être indexée annuellement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François Labbé, il est résolu :

D'AUTORISER l'application de l'indexation des élus pour l'année 2026, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 360 de la MRC de L'Érable et conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.2 Tarification des services de la MRC – Indexation annuelle – Approbation**

---

CA-2025-10-154 ATTENDU QUE la tarification des services offerts par la MRC doit être indexée chaque année, et ce, selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC);

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le taux d'indexation qui sera appliqué par la MRC pour la prochaine année;

ATTENDU QUE l'IPC pour 2026 représente une indexation de 1,90 %;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER, pour l'année 2026, le taux d'indexation de 1,90 % à toute tarification applicable pour une activité, un bien ou un service offert par la MRC en vertu de tout règlement ou entente en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.3 Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec – Représentant de la MRC au conseil d'administration – Désignation**

---

CA-2025-10-155 ATTENDU QUE le Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec est un regroupement d'entreprises et d'acteurs de soutien voués à maximiser la contribution de l'économie sociale au développement des collectivités;

ATTENDU QU'à la demande de cet organisme, il serait opportun que la MRC de L'Érable soit représentée au sein du conseil d'administration qui couvre l'ensemble des cinq MRC du Centre-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Gervais Pellerin, il est résolu :

DE DÉSIGNER M. Pascal Morin, directeur du service de développement du territoire de la MRC, comme représentant de la MRC de L'Érable pour siéger au conseil d'administration du Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.4 Entente sectorielle de développement bioalimentaire – Budget des formations « Semer l'avenir : Mieux planifier pour mieux récolter » – Approbation**

---

CA-2025-10-156 ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2025-09-133 adoptée le 2 septembre 2025, le comité administratif de la MRC a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement (ESD) bioalimentaire du Centre-du-Québec pour le projet de formations « Semer l'avenir : Mieux planifier pour mieux récolter »;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière vise la mise en place de formations à l'intention des entrepreneurs agricoles du territoire MRC de L'Érable, lesquelles seront offertes en 2025 et 2026;

ATTENDU le budget préparé en date du 29 septembre 2025 pour ces formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François Labbé, il est résolu :

D'APPROUVER le budget de 7 247 \$ préparé pour la réalisation des formations « Semer l'avenir : Mieux planifier pour mieux récolter »;

D'AUTORISER la contribution de la MRC de L'Érable de 1 016 \$ à même les activités financières – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.5 Logiciel de rédaction de documents d'appel d'offres – Renouvellement – Offre de service – Autorisation**

---

CA-2025-10-157 ATTENDU QUE la MRC requiert les services de la firme Edilex inc. pour la rédaction de documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le contrat de licence et d'abonnement avec cette firme vient à échéance le 31 décembre 2025 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU l'offre de service numéro 4145 soumise le 17 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat de licence et d'abonnement pour l'utilisation du système Edilex expert avec la firme Edilex inc. d'une durée de trois ans pour une somme totale de 15 144,40 \$, plus les taxes applicables, payable comme suit :

- Année 2026 : 4 899,68 \$
- Année 2027 : 5 046,66 \$
- Année 2028 : 5 198,06 \$;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Administration;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution, notamment le contrat à intervenir avec la firme Edilex inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.6 Contrat d'entretien et soutien des applications Azimut – Renouvellement – Autorisation**

---

CA-2025-10-158 ATTENDU QUE la MRC a recours aux services de la firme Groupe de géomatique Azimut inc. pour ses besoins de traitement des données de géomatique dans le cadre de la production de matrices graphiques;

ATTENDU QUE le contrat de trois ans pour l'entretien et les frais d'utilisation des licences est venu à échéance le 31 août 2025 et qu'il y a lieu de le renouveler pour la prochaine année;

ATTENDU les factures numéro CESAAZI0495 et AZI00507 datées du 15 juillet 2025 de ladite firme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ENTÉRINER le paiement des factures soumises par la firme Groupe de géomatique Azimut inc. pour l'entretien et le soutien des applications Azimut d'une somme de 21 500 \$ annuellement, plus les taxes applicables, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et se terminant le 31 août 2026;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **6. Ressources humaines**

---

### **6.1 Classes salariales 2026 – Adoption**

CA-2025-10-159 ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François Labbé, il est résolu :

D'ADOPTER les classes salariales applicables pour l'année 2026 pour les employés de la MRC de L'Érable, conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **6.2 Mise en œuvre des classes salariales 2026 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) – Autorisation**

CA-2025-10-160 ATTENDU l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2026 en vertu de la résolution numéro CA-2025-10-159;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la mise en œuvre des classes salariales du personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) pour l'année 2026, conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **6.3 Mise en œuvre des classes salariales 2026 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 2 du budget) – Autorisation**

CA-2025-10-161 ATTENDU l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2026 en vertu de la résolution numéro CA-2025-10-159;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER la mise en œuvre des classes salariales pour le personnel du service d'ingénierie (Partie 2 du budget) pour l'année 2026, conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

Les représentants de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de l'entente à la fourniture de services d'ingénierie par la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**6.4 Politique de conditions de travail des employés du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) 2026-2030 – Adoption**

---

CA-2025-10-162 ATTENDU QU'en vertu des résolutions numéro 2021-02-052 et 2021-03-080, l'actuelle Politique des conditions de travail des employés du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) a été adoptée;

ATTENDU QUE cette politique vient à échéance le 31 décembre 2025;

ATTENDU QU'un comité, composé de trois membres de la direction et d'employés représentant chaque caserne, a participé à la révision de ladite politique;

ATTENDU la nécessité de mettre à jour certaines conditions de travail incluses à la politique afin que le SSIRÉ puisse se démarquer sur le marché de l'emploi, qu'il soit plus attractif pour la main-d'œuvre et qu'il assure la rétention de ses employés;

ATTENDU QUE la Politique des conditions de travail des employés du SSIRÉ 2026-2030 a été présentée aux membres du comité incendie lors d'une réunion tenue le 23 septembre 2025 et que le comité en fait la recommandation au conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique des conditions de travail des employés du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) 2026-2030, effective le 1<sup>er</sup> janvier 2026, et ce, pour une durée de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**6.5 Nominations – Chefs de peloton – Confirmation**

---

CA-2025-10-163 ATTENDU QUE le conseil et le comité administratif de la MRC ont récemment pris acte de la démission de trois chefs de peloton (résolutions 2025-05-148, CA-2025-06-109 et 2025-06-195);

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-09-137 confirmant la nomination d'un chef de peloton à temps partiel temporaire jusqu'à la fin de l'analyse d'un nouvel organigramme;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir les autres postes vacants, mais cette fois-ci avec un statut de remplaçant temporaire;

ATTENDU QUE les postes de chef de peloton demeureront remplaçants temporaires jusqu'à la fin de l'analyse d'un nouvel organigramme et qu'une décision devra être prise à ce moment sur la pérennité ou non de ces postes;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François Labbé, il est résolu :

DE CONFIRMER la nomination de M<sup>me</sup> Julie Dubois et de M. Guillaume Pagé à titre de chefs de peloton (remplaçants temporaires) à temps partiel, avec entrée en fonction le 7 octobre 2025, le tout selon les conditions stipulées à leur contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**6.6 Ouverture de poste – Agent de communication – Autorisation**

---

CA-2025-10-164 ATTENDU les besoins grandissants en communication émanant des divers services de la MRC;

ATTENDU la recommandation de la firme Pro-Gestion formulée dans le cadre d'une analyse organisationnelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'agent de communication, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER le directeur général à former le comité de sélection;

D'AUTORISER le directeur général à signer toute entente de service en recrutement, s'il s'avère nécessaire;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais, notamment l'entente de service en recrutement, si nécessaire), à même les activités financières de l'année courante – Administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**6.7 Démissions – Dépôt**

---

CA-2025-10-165 ATTENDU QUE trois pompiers ont annoncé leur démission au directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission des salariés suivants :

- numéro d'employé 70321, démission effective le 12 septembre 2025;
- numéro d'employé 70334, démission effective le 22 septembre 2025;
- numéro d'employé 70245, démission effective le 24 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**7. Aménagement du territoire**

---

**7.1 Entente sectorielle de développement pour l'optimisation de la capacité d'accueil au Centre-du-Québec 2023-2027 – Offre d'une ressource de la Table des MRC – Approbation**

---

CA-2025-10-166 ATTENDU QU'en juillet 2023, une Entente sectorielle de développement (ESD) pour l'optimisation de la capacité d'accueil dans la région du Centre-du-Québec a été conclue entre le ministère des Affaires municipales, les cinq MRC du Centre-du-Québec et la Table des MRC Centre-du-Québec, laquelle entente est portée par la Table;

ATTENDU QUE l’objectif de cette entente est de mettre en commun des ressources financières et techniques pour doter la région du Centre-du-Québec et ses MRC de stratégies visant l’optimisation de la capacité d’accueil du territoire, notamment en réponse aux impacts de l’arrivée de la filière batterie;

ATTENDU QU’un des engagements des MRC dans cette entente est de procéder à l’embauche de ressources humaines ou d’assumer des frais d’activités ou d’honoraires professionnels pour répondre aux besoins particuliers de chaque territoire;

ATTENDU QU’une ressource, déjà à l’emploi de la Table des MRC Centre-du-Québec, serait disponible temporairement pour soutenir la MRC de L’Érable dans les différents mandats liés au dossier de l’ESD Capacité d’accueil et dans l’élaboration d’une stratégie en habitation;

ATTENDU QUE le comité régional de gestion ESD pour l’optimisation de la capacité d’accueil, lors de sa rencontre tenue le 9 septembre 2025, a convenu d’attribuer 15 heures par semaine à la MRC de L’Érable pour répondre aux besoins de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D’ACCEPTER l’offre de partage d’une ressource temporaire de la Table des MRC Centre-du-Québec à raison de 15 heures par semaine pour une période de six mois, soit d’octobre 2025 à mars 2026, représentant une somme estimée à 16 498,05 \$;

D’AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l’année 2025 – Aménagement du territoire / Projet ESD Capacité d’accueil;

D’AUTORISER le directeur du service de l’aménagement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L’Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8. Finances

8.1 Prévisions des dépenses – Approbation

CA-2025-10-167 Sur proposition de M. Jean-François Labbé, il est résolu d’approuver les prévisions des dépenses pour le mois d’octobre 2025, comme suit :

MRC :

| Réquisition | Description                                          | Montant      |
|-------------|------------------------------------------------------|--------------|
| 4573        | André Bellefleur (travaux de dégagement - Forêt)     | 10 000,00 \$ |
| 4574        | Buanderie Lou-Forme (location tapis et nettoyage)    | 1 728,00 \$  |
| 4575        | Icimédias (avis public dépôt des rôles - Évaluation) | 970,00 \$    |
| 4576        | Déneigement N.S. Paradis (déneigement PRGC)          | 6 475,00 \$  |
| 4577        | Réseau Logique (8 portables)                         | 12 000,00 \$ |
| 4578        | Buropro (fournitures de bureau)                      | 500,00 \$    |
| TOTAL :     |                                                      | 31 673,00 \$ |

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

SSIRÉ :

| # PO   | Fournisseur     | Qté | Description                                           | \$ / Unité   | Total        |
|--------|-----------------|-----|-------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| 10-001 | Pneu PR         | 2   | Pose pneus d'hiver (véhicules 901 et 101)             | 150,00 \$    | 300,00 \$    |
| 10-002 | Martin Lévesque | 1   | Vêtements (chef opération/prévention, pompiers, etc.) | 25 000,00 \$ | 25 000,00 \$ |
| 10-003 | RD Lettrage     | 1   | Logo pour lettrage camions (Princeville)              | 10 000,00 \$ | 10 000,00 \$ |
| 10-004 | ENPQ            | 4   | Formation (ULC)                                       | 411,40 \$    | 1 645,60 \$  |
| 10-005 | ENPQ            | 59  | Formation (prévention et impacts psychologiques)      | 90,15 \$     | 5 318,85 \$  |



Séance du comité administratif du 7 octobre 2025

|        |                                          |   |                                                                   |              |              |
|--------|------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| 10-006 | Polyvalente La Samare                    | 1 | Location auditorium (remise de diplômes)                          | 350,00 \$    | 350,00 \$    |
| 10-007 | Créations JCT inc.                       | 1 | Nettoyage de la mascotte « Hiboucanne »                           | 250,00 \$    | 250,00 \$    |
| 10-008 | Regr. coord. sécurité incendie/civile Qc | 1 | Colloque annuel (inscription)                                     | 240,00 \$    | 240,00 \$    |
| 10-009 | CSE                                      | 1 | Kit de réparation lance POK                                       | 300,00 \$    | 300,00 \$    |
| 10-010 | L'Arsenal                                | 1 | Boyaux incendie                                                   | 25 000,00 \$ | 25 000,00 \$ |
| 10-011 | 1200 degrés                              | 1 | Kit de coussin de levage désincarcération                         | 20 000,00 \$ | 20 000,00 \$ |
| 10-012 | Techno Feu                               | 1 | Réparation camion-échelle                                         | 15 492,70 \$ | 15 492,70 \$ |
| 10-013 | Location Desjardins                      | 1 | Dépenses préautorisées                                            | 2 000,00 \$  | 2 000,00 \$  |
| 10-014 | IGA                                      | 1 | Dépenses préautorisées                                            | 3 000,00 \$  | 3 000,00 \$  |
| 10-015 | CAUCA                                    | 1 | Intégration desserte Princeville/Ste-Hélène-de Chester/St-Norbert | 1 966,80 \$  | 1 966,80 \$  |

TOTAL : 110 863,95 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Ratifications des dépenses – Approbation

CA-2025-10-168 Sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu d'approuver les ratifications des dépenses pour le mois d'octobre 2025, comme suit :

MRC et SSIRÉ :

| Description                                                                                | Montant      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Adobe (Acrobat standard)                                                                   | 193,88 \$    |
| Aléa Café (boîtes à lunch réunion de travail DEL)                                          | 75,00 \$     |
| Productions Jean-Yves Grégoire inc. (publicité napperon - Transport)                       | 2 494,96 \$  |
| Rôtisserie Fusée (repas réunion SSIRÉ)                                                     | 165,97 \$    |
| Municipalité de Val-Alain (entraide)                                                       | 395,32 \$    |
| Municipalité de Dosquet (entraide)                                                         | 714,15 \$    |
| Municipalité de Chesterville (entraide)                                                    | 454,16 \$    |
| Consignaction (boîtes et sacs - SSIRÉ)                                                     | 178,50 \$    |
| Restaurant à la Maison (repas retraite - SSIRÉ)                                            | 67,88 \$     |
| Association des gestionnaires en sécurité incendie (campagne de prévention)                | 600,00 \$    |
| Magasin Lainesse (couvre-tout avec bande, casque sec type 1 - SSIRÉ)                       | 832,88 \$    |
| Taxi Joce (transport pompier)                                                              | 61,30 \$     |
| Maryse de Billy (remboursement cartables Walmart, Escompte)                                | 59,74 \$     |
| Josée Boivin (remboursement bottes L'Équipeur - Évaluation)                                | 130,00 \$    |
| Pièces de remorques Blondeau (location remorque)                                           | 54,50 \$     |
| Signé Garneau (plante pour employé hospitalisé)                                            | 34,99 \$     |
| Princeville Shell Service (réparation - SSIRÉ)                                             | 171,38 \$    |
| Martin & Lévesque inc. (vêtements - SSIRÉ)                                                 | 742,31 \$    |
| Druide (renouvellement Antidote)                                                           | 342,00 \$    |
| Table des MRC (soirée réseautage congrès FQM 2025)                                         | 1 136,55 \$  |
| Centre d'Extincteur SL (échange cascade, entretien - SSIRÉ)                                | 1 496,39 \$  |
| Publicité L'Érable en Or (publicité - Transport / calendrier ville de Plessis - Transport) | 1 154,00 \$  |
| Imprimerie Fillion (dépliant - Transport)                                                  | 489,00 \$    |
| Ici Médias (avis public dépôt des rôles - Évaluation)                                      | 485,00 \$    |
| Visa - Jean Coutu (papeterie)                                                              | 9,98 \$      |
| Dubois & Frères ltée (réparation SSIRÉ)                                                    | 260,63 \$    |
| Parts City (pièces - SSIRÉ)                                                                | 6,92 \$      |
| Réseau Logique (honoraires technicien)                                                     | 204,74 \$    |
| Nantel Promotionnel (création matrice broderie + broderies - SSIRÉ)                        | 184,64 \$    |
| Camion BL (courroies de réservoir à essence - SSIRÉ)                                       | 566,88 \$    |
| Gyrotech (installation tablette - SSIRÉ)                                                   | 1 350,00 \$  |
| Location d'outils Desjardins (bottes - SSIRÉ)                                              | 154,66 \$    |
| Atelier Genytech (réparation - SSIRÉ)                                                      | 747,21 \$    |
| Edith Vaillancourt (dépenses petite caisse)                                                | 441,66 \$    |
| TOTAL :                                                                                    | 16 457,18 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9. Correspondances – Documents déposés

---

### 9.1 Gaudreau Environnement – Remerciements

---

Référence est faite à la correspondance de Gaudreau Environnement datée du 20 août 2025 remerciant le Service de sécurité incendie régional de L'Érable pour son soutien et sa contribution lors de l'intervention du 19 août 2025.

### 9.2 Demande d'appui – Consultation sur le projet « Maisons Canada »

---

CA-2025-10-169

ATTENDU QUE pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée « Maisons Canada »;

ATTENDU QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* sont actuellement en consultation et visent une mise en œuvre en 2026;

ATTENDU QUE les deux objectifs de Maisons Canada sont de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

ATTENDU QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

ATTENDU QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

ATTENDU l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux;

ATTENDU QUE toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

ATTENDU QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François Labbé, il est résolu :

DE DEMANDER au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

QUE la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec soient facilitées et accélérées afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, ministre responsable de l'Habitation du Québec
- M. Luc Berthold, député fédéral de Mégantic-L'Érable-Lotbinière
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **9.3 Demande d'appui – Traitement des demandes d'accès à l'information**

---

CA-2025-10-170

ATTENDU QUE les articles 47 et 98 de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* octroient un délai de vingt jours pour répondre aux demandes d'accès, de communication et de rectification;

ATTENDU QUE ce délai peut être prolongé de dix jours par les articles 47 et 98 de ladite Loi;

ATTENDU QU'un délai total de trente jours de calendrier n'est plus possible sans nuire au déroulement normal des activités administratives municipales;

ATTENDU QUE cette tâche s'ajoute à toutes les autres et que plusieurs municipalités et MRC du Québec ne possèdent pas de service exclusivement dédié au traitement de ces demandes;

ATTENDU la résolution numéro 2025-352 adoptée par la Ville de Farnham;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Gervais Pellerin, il est résolu :

D'APPUYER la résolution numéro 2025-352 de la Ville de Farnham;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que le délai de traitement des demandes d'accès, de communication et de rectification spécifiés aux articles 47 et 98 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* soit majoré à quarante-cinq jours ouvrables afin de permettre le traitement de celles-ci sans perturber l'ensemble des autres tâches municipales;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux personnes et organisations suivantes :

- M. Jean-François Roberge, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels;
- M. Alex Boissonneault, député d'Arthabaska-L'Érable;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- MRC du Québec
- Municipalités locales de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.4 Demande d'appui – Opposition au projet de loi 106 nuisant au recrutement et à la rétention des médecins de famille**

---

CA-2025-10-171

ATTENDU le dépôt du projet de loi 106 (PL 106) visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux;

ATTENDU la résolution numéro 2025-R-AG329 adoptée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU l'importance du travail des médecins de famille dans la Vallée-de-la-Gatineau qui, en plus de leurs activités en première ligne, assument la responsabilité de couvrir les gardes à l'urgence, d'hospitaliser les patients les plus malades incluant aux soins intensifs, les soins médicaux aux CHSLD et dans la nouvelle maison des aînés, les soins à domicile, les soins palliatifs, l'aide médicale à mourir, les suivis de grossesse et les accouchements, le suivi des enfants et la pédiatrie sociale, la santé mentale et les soins en toxicomanie et dépendance et bien plus;

ATTENDU QUE les médecins de famille en Outaouais et en particulier dans les régions périphériques doivent couvrir un champ de pratique beaucoup plus large étant donné le faible nombre de médecins d'autres spécialités par habitant;

ATTENDU le vieillissement de la population et la complexification des problèmes de santé et du système de santé et la plus-value d'avoir un médecin de famille dans ce contexte pour avoir des soins continus et globaux et un accompagnement et un allié de confiance pour naviguer dans le système de santé;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais, particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau, est déjà confrontée à une pénurie de médecins de famille, laquelle engendre des délais d'accès importants aux soins de première ligne, met en péril les soins de deuxième ligne assumés par les médecins de famille, et accentue les inégalités en matière de services de santé;

ATTENDU les difficultés de longue date quant au recrutement et à la rétention des médecins dans les régions périphériques (rurales) comme la Vallée-de-la-Gatineau et que ce défi restera présent dans les années et décennies à venir;

ATTENDU QUE dans les dernières années, le bilan net (ajouts vs départs) de médecins de famille dans l'Outaouais a été négatif;

ATTENDU QU'un médecin qui avait choisi de venir pratiquer dans la Vallée-de-la-Gatineau après des efforts importants de recrutement pendant deux ans et qui devait débiter à l'été 2025 a décidé à la dernière minute d'accepter une offre en Ontario rural, car le climat lui semblait plus favorable pour débiter une pratique;

ATTENDU QUE 22 % des médecins de famille ont plus de 60 ans et qu'il est indispensable de mettre en place des conditions favorables pour les garder en pratique le plus longtemps possible;

ATTENDU la situation particulière de l'Outaouais où il est très facile pour un médecin à qui il reste beaucoup d'années de pratique de quitter le Québec pour instaurer sa pratique en Ontario;

ATTENDU QUE le PL106 visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux crée de l'instabilité et amène non seulement des difficultés de recrutement, mais aussi un risque significatif de perdre dans les prochains mois des médecins déjà installés dans la région;

ATTENDU QU'à cet égard, un sondage a été mené auprès de 222 membres de l'Association des médecins omnipraticiens de l'Outaouais et que ce sondage a révélé que :

- 15 % des répondants ont déjà pris la décision de changer de pratique ou de professions;
- 59 % des répondants songent à changer de pratique ou de professions et, parmi eux :
  - 58 % prévoient pratiquer dans une autre province;
  - 15 % songent à prendre une retraite anticipée;
  - Les autres songent à quitter la première ligne, à travailler dans un organisme parapublic, à travailler au privé ou même à quitter la médecine;

ATTENDU QUE l'application uniforme de cibles de performance ne tient pas compte des réalités propres aux régions limitrophes, comme l'Outaouais, où une proportion significative de la population se tourne vers l'Ontario pour recevoir des services de santé;

ATTENDU la pénurie actuelle de médecins de famille et le bilan net négatif des dernières années, l'Outaouais pourrait prendre des années avant de se remettre d'une perte importante de médecins pendant les mois que dureraient les discussions autour du PL106 par nos élus à Québec, et que la situation est semblable dans toutes les régions du Québec, mais la situation géographique de l'Outaouais la rend plus à risque;

ATTENDU QUE le PL 106 impose des objectifs centrés sur le volume de rendez-vous médicaux à atteindre, une logique qui privilégie la quantité de consultations plutôt que la qualité des soins, au détriment du suivi personnalisé des patients;

ATTENDU QUE l'approche favorisée en Ontario, qui consiste sommairement à offrir aux médecins l'option d'arbitrage, a permis d'éviter un débat public causant une anxiété chez les patients, une perception de dévalorisation chez les médecins et un climat non favorable au recrutement et à la rétention;

ATTENDU QUE cette approche favorisée en Ontario rend la province très attractive à la pratique de la médecine;

ATTENDU QUE l'approche actuelle du Québec risque de compromettre davantage l'accès aux soins pour les citoyens de l'Outaouais déjà désavantagés en termes d'accessibilité aux soins médicaux;

ATTENDU QU'au lieu d'imposer des mesures coercitives, il apparaît nécessaire de mettre en place des solutions négociées, incitatives et adaptées aux besoins régionaux afin de favoriser la stabilité, l'attraction et la rétention des médecins de famille;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPUYER la résolution numéro 2025-R-AG329 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

D'EXPRIMER son opposition au projet de loi 106 (PL 106) qui nuit à la rétention et au recrutement des médecins de famille, particulièrement dans les régions périphériques comme l'Outaouais et particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de retirer le PL 106 et de changer d'approche avec les médecins, de privilégier la négociation et, au besoin, l'arbitrage pour éviter de perdre inutilement des médecins à court terme et de mettre en place des mesures incitatives et adaptées aux réalités régionales;

DE RÉITÉLER l'importance d'assurer un accès équitable et de qualité aux soins de santé de première ligne pour l'ensemble de la population de l'Outaouais, dans le respect des particularités géographiques et démographiques de la région;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux personnes et organisations suivantes :

- M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Alex Boissonneault, député d'Arthabaska-L'Érable;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. Divers**

---

### **10.1 Régularisation du contrat de travail du conseiller aux entreprises (volet transformation numérique - commerces et services) – Autorisation**

---

CA-2025-10-172 ATTENDU la résolution numéro 2025-02-050 adoptée par le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 19 février 2025, autorisant l'embauche de M. Jordan Guezais à titre de conseiller aux entreprises (volet transformation numérique - commerces et services), pour un contrat à durée déterminée d'un an avec possibilité de prolongation, avec entrée en fonction le 3 mars 2025, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail;

ATTENDU QUE les besoins de la MRC en matière d'accompagnement aux entreprises sont récurrents et s'inscrivent dans une vision à long terme;

ATTENDU QUE le contrat de travail actuellement en vigueur pour ce poste est à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2026;

ATTENDU QUE le directeur général recommande que le poste de conseiller aux entreprises (volet transformation numérique – commerces et services) devienne un poste permanent régulier, afin d'assurer la continuité des services et de favoriser la rétention du personnel qualifié;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la modification du contrat de travail de M. Jordan Guezais pour que le poste de conseiller aux entreprises (volet transformation numérique - commerces et services) devienne un poste permanent régulier et enlever la clause de durée déterminée prévue jusqu'au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.2 Régularisation du contrat de travail de la conseillère aux entreprises (volet main-d'œuvre et relève) – Autorisation**

---

CA-2025-10-173 ATTENDU la résolution numéro 2025-09-244 adoptée par le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 17 septembre 2025, autorisant l'embauche de M<sup>me</sup> Lise Setlakwe à titre de conseillère aux entreprises (volet main-d'œuvre et relève) pour un contrat à durée déterminée à temps plein, avec entrée en fonction le 22 septembre 2025, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail;

ATTENDU QUE les besoins de la MRC en matière d'accompagnement aux entreprises sont récurrents et s'inscrivent dans une vision à long terme;

ATTENDU QUE le contrat de travail actuellement en vigueur pour ce poste est à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2026;

ATTENDU QUE le directeur général recommande que le poste de conseillère aux entreprises (volet main-d'œuvre et relève) devienne un poste permanent régulier, afin d'assurer la continuité des services et de favoriser la rétention du personnel qualifié;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER la modification du contrat de travail de M<sup>me</sup> Lise Setlakwe pour que le poste de conseillère aux entreprises (volet main-d'œuvre et relève) devienne un poste permanent régulier et enlever la clause de durée déterminée prévue jusqu'au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **11. Période de questions**

---

Une période de questions est prévue, conformément aux dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

#### **12. Levée de la séance**

---

CA-2025-10-174 L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Jean-François Labbé, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier